



Succession véhicule acheté en commun par des concubins

Par **m demri**, le **03/11/2009** à **08:49**

Bonjour,
ma mère a vécu de 1981 à 2005 avec un concubin
ils avaient une voiture en commun
la carte grise est aux deux noms sans mention entre les deux
à la mort de ce monsieur en 2005 elle a gardé la voiture
la fille unique de ce monsieur ne s'est pas manifestée et ma mère n'a pas pensé à l'aspect juridique de la succession
aujourd'hui ma mère veut revendre cette voiture et on lui demande un certificat d'hérédité et éventuellement une attestation de droit à succession
or la fille de son concubin décédé ne nous répond pas malgré un courrier
comment devons-nous procéder pour obtenir les documents demandés
merci